

RÉGIONS

Casablanca veut améliorer son recouvrement

- Une batterie de mesures adoptées
- Dématérialisation des échanges de données fiscales entre la TGR et la CUC
- Une opération pilote qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales

CRÉANCES en souffrance, non-recouvrement des taxes locales, impayés de tous genres... le Grand Casablanca a cumulé un montant record de plus de 3,7 milliards de DH de créances à recouvrer à fin 2014. C'est le chiffre avancé lors de la session ordinaire du mois de février du Conseil de la ville de Casablanca, qui s'est tenue le 26 mars dernier (cf. L'Economiste du 27 mars 2015). La Cour des comptes l'avait d'ailleurs relevé dans son dernier rapport rendu public en avril dernier. En effet, le non-recouvrement des taxes locales figure en tête des griefs des magistrats de la Cour de Jettou.

Pour améliorer et optimiser les recettes fiscales, une convention tripartite vient d'être signée, reliant la préfecture de Casablanca, la commune urbaine et la Trésorerie régionale de Casablanca. Objectif: la mobilisation du potentiel



La dématérialisation des échanges de données fiscales entre la commune urbaine de Casablanca et la Trésorerie régionale de Casablanca est une opération pilote qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales (Ph. Bziouat)

fiscal de la CUC à travers «7 axes d'amélioration stratégiques». Parmi ces axes, figurent une meilleure maîtrise de l'assiette gérée par l'administration fiscale communale (AFC) et l'amélioration de la qualité des émissions. En vertu de cette convention, les signataires s'engagent aussi à améliorer le recouvrement, tout en assainissant le reliquat. Pour optimiser les recettes, un programme de formation au profit du personnel chargé de l'assiette, du recouvrement et du contrôle des recettes est également prévu. Sur le même registre, il a été décidé de renfor-

cer l'échange d'information entre les différentes administrations. D'ailleurs, une deuxième convention reliant cette fois-ci la TGR régionale et la CUC a également été signée. Elle vise la dématérialisation des échanges de données fiscales pour la délivrance de l'attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble. Il s'agit d'une opération pilote qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales du Royaume.

L'objectif est d'unifier les données des Finances, de l'Intérieur et des collectivités territoriales dans le but de détecter les

faillies du système et identifier les mauvais payeurs.

Autrement dit, les régisseurs de recettes, les chefs d'assiettes d'arrondissements ainsi que les responsables de l'AFC pourront accéder directement via le portail de la TGR au télé-service «attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble».

La convention est destinée à régir la dématérialisation des réponses de l'administration fiscale communale relevant de la CUC et aux demandes de renseignements envoyées par les percepteurs, relevant de la TGR de Casablanca. L'objectif étant de réduire la dilution des responsabilités en instaurant un interlocuteur unique pour la demande et la dé-

Campagne de recouvrement

LA Trésorerie générale du Royaume (TGR) vient de démarrer sa campagne annuelle de communication relative au recouvrement des taxes locales (taxe d'habitation et des services communaux et taxe professionnelle). Objectif: sensibiliser le contribuable à s'acquitter de ses taxes locales et l'inciter à adopter le paiement en ligne via le portail de la TGR. Les actions s'articulent autour de la conception de panneaux d'affichage, ainsi que des insertions publicitaires dans la presse. A signaler que la taxe d'habitation doit être acquittée d'ici fin mai au plus tard. La taxe professionnelle (ex-patente) est, quant à elle, exigible en mai-juin. C'est la TGR qui effectue le recouvrement de ces taxes au profit des collectivités locales. □

livrance de l'attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble, la réduction des délais d'obtention de cette attestation et l'amélioration du service rendu aux contribuables.

Les recettes fiscales de la région du Grand Casablanca représentent plus de la moitié des recettes globales. En 2012, 55% de l'ensemble des recettes enregistrées à l'échelle nationale provenaient du Grand Casablanca. Quant au nombre des contribuables (personnes physiques et morales), il s'élève à 502.372.

La simplification de la fiscalité locale fait partie, rappelons-le, des actions entreprises dans le cadre du Comité régional de l'environnement des affaires (CREA), lancé au début de l'année (cf. édition du 12 février 2015). □